

**CONFLIT /** *Proposée le 24 mars par Emmanuel Macron lors des sommets du G7 et du Conseil européen, l'initiative pour la sécurité alimentaire des pays les plus vulnérables (Food and Agriculture Résilience Mission, dite Farm) vise à répondre aux risques de famine liés à la guerre en Ukraine.*

## Guerre en Ukraine : la sécurité alimentaire au coeur des préoccupations

**P**our atténuer les pénuries alimentaires provoquées par la guerre en Ukraine, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont annoncé, à l'issue de leur réunion du 25 mars à Bruxelles, le lancement d'un programme baptisé « Farm » (pour Food and Agricultural Résilience Mission ou mission de résilience alimentaire agricole). « Il vise à maintenir une offre alimentaire mondiale disponible à un prix abordable, en rendant les marchés agricoles plus efficaces et en soutenant la production en Ukraine, malgré la guerre, ainsi que dans les pays les plus menacés », indiquent les conclusions du sommet des dirigeants européens. Pour garantir la sécurité alimentaire à l'échelle du globe, Emmanuel Macron a également assuré que l'UE allait « soutenir des projets de développement dans les pays les plus menacés pour accroître la

production locale, et relancer avec un financement massif des projets de reforestation et de production de protéines végétales en Afrique. » Pour cela, il souhaite que « dès cet été une action coordonnée des pays producteurs pour relever temporairement les seuils de production lorsque cela est possible et mettre en place un mécanisme d'allocation des volumes pour garantir un accès de tous, en particulier des plus vulnérables, en quantité suffisante et à prix raisonnables ...

### La sécurité alimentaire au niveau mondial

En parallèle, les membres du G7 (France, Allemagne, Canada, Italie, Japon, Royaume Uni, États-Unis) réunis à Bruxelles par la présidence allemande, ont affirmé le 24 mars dans une déclaration finale, qu'« ils feraient le nécessaire pour prévenir et répondre à l'évolution de la crise mondiale de la sé-



(Crédit photo Jean-Bernard Laffitte)

curité alimentaire ». À cette fin, ils ont indiqué qu'ils feraient un usage cohérent de tous les instruments et mécanismes de financement pour assurer la sécurité alimentaire et renforcer la résilience du secteur

agricole conformément aux objectifs en matière de climat et d'environnement tout en faisant face aux perturbations potentielles de la production et du commerce agricoles, en particulier dans les pays vulnérables. Ils ont également noté qu'« ils allaient s'engager à fournir un approvisionnement alimentaire durable en Ukraine et à soutenir les efforts de production ukrainiens continus ».

(Source Agra Presse)

**Dès à présent, des dispositifs sont ouverts au secteur agricole. D'autres seront accessibles dans les prochains jours.**

## Le gouvernement met en place le plan de résilience avec des mesures pour le secteur agricole

**M**esures à court terme pour pallier aux impacts immédiats et importants de la crise :

- **Remise sur le carburant et remboursement TICPE** : 15 centimes HT d'aide par litre de carburant, dont le GNR, depuis 1<sup>er</sup> avril, remboursement anticipé de la TICPE 2021 et sur demande, un acompte de 25 % de la TICPE 2022, versés après déclaration, dès le 1<sup>er</sup> mai 2022.

- **Une enveloppe supplémentaire pour des prises en charge des cotisations sociales** pour les entreprises confrontées à des hausses de charges qui dégradent leur compte d'exploitation et qui ne relèvent pas des autres dispositifs du plan.

- **Aide aux structures consommatrices de gaz & d'électricité** : éligibilité des exploitations agricoles (notamment les exploitations maraîchères, les élevages de volailles ou encore les sucreries) qui pourront prétendre à une nouvelle aide.

- **Aide exceptionnelle aux éleveurs** : aide ciblée pour les élevages fortement dépendants des achats d'aliments et qui connaîtront des pertes liées à cette hausse. Elle s'étendra sur une durée de quatre mois, avec des premiers versements dans les deux mois.

- **Augmentation du plafond des Prêts Garantis de l'Etat.**

**Mesures à moyen terme pour sécuriser la production agricole et alimentaire :**

- **Nouvelles négociations commerciales** et mise en œuvre de mécanismes d'indexation et de renégociation,
- **Plan de sécurisation de la campagne 2022 des engrais, Augmentation de la production de protéines végétales**, notamment en 2022 avec en particulier la valorisation des jachères,
- **Investissements au service de notre souveraineté** pour sortir plus rapidement de nos dépendances agricoles et alimentaires.

### ZOOM

#### La dérogation jachères

Dans le cadre du plan de résilience des dérogations exceptionnelles au paiement vert ont été octroyées par la Commission européenne pour la campagne 2022. Cette dérogation ne concerne que les jachères SIE qui sont déclarés avec codes J5M et J6S.

Pour demander la dérogation, il y a possibilité dans Télépac de déclarer une « précision » au choix : « dérog Ukraine - pâture ou fauche » et « dérog Ukraine - mise en culture ». Seuls ces cas sont couverts par la dérogation. Et notamment pas les J6P, ni les jachères mellifères.

Cette dérogation pourra être demandée également après télédéclaration par modification d'assolement.

Plus d'informations détaillées sur notre site internet